

Commune de DOULLENS

Installations classées
pour la protection de l'environnement

CONSULTATION PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **17 MAI 2023** sera procédé, du 19 juin 2023 au 17 juillet 2023 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée le 22 décembre 2022 et complétée les 15 mars et 6 avril 2023, par la Société ACIA AUTOMOTIVE, dont le siège social est situé Chemin de Rouval à DOULLENS, en vue de l'extension géographique de son site sis à DOULLENS, ZI de Rouval, sur une nouvelle parcelle cadastrée AH 240, avec la construction d'un bâtiment destiné au stockage de produits finis et l'implantation de trois cuves enterrées.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de DOULLENS ainsi que sur le site de la préfecture :

<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE/Enregistrement>.

Pendant la période de consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de DOULLENS afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de DOULLENS et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Le registre de la consultation sera clos et signé par le maire de DOULLENS le 17 juillet 2023.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus pris par le préfet de la Somme.

Amiens, le **17 MAI 2023**

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS